



FRANCE CULTURE
JOURNAL – Le 17/11/2009 – 07:03:01

AURELIE KIEFFER

C'est une initiative extrêmement rare, les magistrats des Chambres Régionales des Comptes sont appelés à faire grève aujourd'hui. Un projet de loi prévoit une vaste réorganisation du contrôle des finances locales, et d'après le Syndicat des juridictions financières cette réforme va limiter l'autonomie et les pouvoirs d'enquête des magistrats. 07:03:19.



FRANCE INTER
REVUE DE PRESSE – Le 17/11/2009 – 08:33:14

NICOLAS DEMORAND

Les régions à la Une de l'actualité économique et politique.

BRUNO DUVIC

Oui, c'est d'abord une grève rarissime à laquelle s'intéresse RUE89 et Benoît COLOMBA pour FRANCE INTER, grève dans les Chambres Régionales des Comptes. En jeu, une réforme de ces Chambres qui contrôlent l'usage des finances publiques dans les régions. Les détournements d'argent par le maire socialiste d'Hénin-Beaumont, la tricherie du maire UMP de Corbeil-Essonnes, les pots de vin en Polynésie, tous ces lièvres ont été levés grâce à l'action des Chambres Régionales des Comptes, CRC pour les initiés, on en compte 22. Elles devraient disparaître pour être remplacées par une dizaine de Chambres Interrégionales, sous la tutelle de la Cour des Comptes à Paris, c'est le sens de la réforme. Elles n'auront plus les mêmes pouvoirs d'enquête, moins d'autonomie, et ce que les magistrats redoutent c'est l'enterrement des affaires sensibles en région, et même avec en plus la mort annoncée du juge d'instruction, l'enterrement des affaires sensibles tout court. 08:34:10.



MICHAËL THEBAULT

La fronde des chambres régionales des Comptes. Le marché de l'eau à Grenoble, la gestion de Serge DASSAULT à Corbeil Essonnes, de Gérard DALONGEVILLE à Hénin-Beaumont, ou de Gaston FLOSSE en Polynésie, autant d'affaires débusquées ces dernières années par les chambres régionales des Comptes et qui pourraient à l'avenir disparaître du paysage. C'est en tout cas l'inquiétude du Syndicat des juridictions financières qui représente 70 % de ces magistrats, et qui appelle – c'est plutôt rare – à une grève nationale aujourd'hui. Objet de la colère de ces magistrats financiers : un projet de loi qui sera prochainement examiné au Parlement et qui va complètement bouleverser l'organisation du contrôle des finances locales.

BENOIT COLOMBA

Sur le papier, ce projet de loi adopté en Conseil des ministres le 28 octobre dernier est censé améliorer l'évaluation des politiques publiques, mais sur le terrain les vingt-deux chambres régionales des Comptes vont en fait disparaître, remplacées par une dizaine de chambres interrégionales sous tutelle de la COUR DES COMPTES, qui n'aura plus du tout les mêmes pouvoirs d'enquête, s'alarme le président du Syndicat des juridictions financières, Sylvain HUET.

SYLVAIN HUET, PRESIDENT SYNDICAT DES JURIDICTIONS FINANCIERES

Les chambres régionales des comptes aujourd'hui, et depuis 25 ans, lorsqu'elles ont été créées dans le cadre de la décentralisation, bénéficiaient d'une autonomie de programmation de leurs contrôles. Cet aspect est très important puisque cela voulait dire que la Chambre de Lorraine, celle d'Aquitaine ou celle du Limousin, était en mesure chaque année de déterminer quelles étaient les collectivités qui devaient être contrôlées. Demain, avec ce projet de réforme, cette autonomie de programmation de contrôles disparaît. Elle sera centralisée à Paris. Aujourd'hui, nous sommes en quelque sorte des gendarmes au plus près du terrain. Demain, ces brigades de gendarmerie que nous constituons aujourd'hui en matière de finances publiques locales, elles vont disparaître. On pourrait voir des comportements vraiment répréhensibles ne pas être sanctionnés parce que ça ne sera plus l'objectif du contrôle exercé par les juridictions financières.

BENOIT COLOMBA

Une perte d'autonomie et une baisse de 20 % des effectifs alors que les dépenses des collectivités locales représentent plus de 210 milliards d'euros. Autre inquiétude, la responsabilité des ministres exclue du projet de loi et le délit de favoritisme pour les élus qui désormais doivent être prouvé par un ordre écrit – ce qui est rarement le cas. Autant d'éléments qui rappellent à bien des égards la suppression programmée du juge d'instruction.

MICHAËL THEBAULT

Benoît COLOMBA. Et donc, grève nationale aujourd'hui.

Site de France Info

Les chambres régionales des comptes en grève

FRANCE INFO - 10:48

Les magistrats des chambres régionales des comptes sont en grève pour protester contre la réforme de leur institution. Ils redoutent qu'elle ne mette en péril le contrôle des finances publiques locales.

Les magistrats des chambres régionales des comptes craignent que la réforme ne mette en péril le contrôle des finances publiques locales. Le projet prévoit notamment de **remplacer les 22 chambres régionales des comptes (CCR) actuelles - une par région - par une dizaine de chambres interrégionales absorbées par la Cour des comptes**, mais qui auraient un statut juridique inférieur. Pour le SIJ, ce changement va aboutir au démantèlement des CCR.

Au niveau national, on attend entre **50 à 80% de magistrats grévistes**, avec par exemple 75% à Marseille ou 70% à Nantes", a précisé Daniel Gruntz, représentant du Syndicat des juridictions financières (SJF) à l'origine d'un mouvement, selon lui, "très rare".

Au niveau national, on attend entre **50 à 80% de magistrats grévistes**, avec par exemple 75% à Marseille ou 70% à Nantes", a précisé Daniel Gruntz, représentant du Syndicat des juridictions financières (SJF) à l'origine d'un mouvement, selon lui, "très rare".

"On se retrouve avec une réforme qui met à mal nos missions traditionnelles, et notamment le contrôle de proximité des collectivités locales", précise M. Gruntz. Il déplore la baisse programmée des effectifs de 20% alors que de nouvelles missions doivent leur être confiées. Juridictions financières indépendantes, **les CRC sont notamment chargées de vérifier la bonne gestion des collectivités locales et peuvent informer le parquet si elles constatent des infractions.**

Les travaux des CRC ont notamment abouti à la **mise en examen de l'ancien maire (PS) d'Hénin-Baumont (Pas-de-Calais), Gérard Dalongeville, dans une affaire de fausses factures ou à celle de l'ancien président (divers droite) Gaston Flosse pour des faits de corruption**, rappelle M. Gruntz. *"Nous sommes un contre-pouvoir. (...) Il y a une volonté de faire taire les magistrats"*, affirme-t-il, établissant un rapprochement avec le projet de suppression du juge d'instruction.

Caroline Caldier avec agences

NOSTALGIE DIJON
LE FLASH DE 07H00–Le 17/11/2009–07:02:34

MICHEL GIRAUD

Et puis les magistrats des Chambres Régionales des Comptes se mettent en grève aujourd'hui contre la réforme de leur institution lancée par le Premier Président, Philippe SEGUIN.



FRANCE BLEU LOIRE OCEAN

L'INVITE DE LA REDACTION–Le 17/11/2009–07:48:26

Invité : Régis HIDALGO, secrétaire général et délégué régional du Syndicat des juridictions financières

JOURNALISTE

Antoine TOLE, avec votre invité nous allons parler de la réforme des Chambres Régionales des Comptes. Votre invité ce matin, Régis HIDALGO.

ANTOINE TOLE

Il est en direct au téléphone avec nous, bonjour Régis HIDALGO.

REGIS HIDALGO

Bonjour.

ANTOINE TOLE

Vous êtes le secrétaire général et délégué régional du Syndicat des juridictions financières, syndicat qui lance un appel à la grève pour aujourd'hui, face à la réforme des Chambres Régionales des Comptes. Première question Régis HIDALGO, qui sont les magistrats des Chambres Régionales des Comptes qui sont appelés à faire grève aujourd'hui, et que font-ils, quel est leur rôle ?

REGIS HIDALGO

Les magistrats des Chambres des Comptes sont des hauts fonctionnaires, ils sont recrutés, pour l'essentiel, par la voie de l'Ecole Nationale d'Administration. donc ce sont des magistrats, qui sont chargés, dans le cadre d'une mission confiée par la loi, de contrôler les comptes des collectivités locales, communes, départements, régions, EPCI, Etablissements publics de coopération intercommunale, les syndicats de communes, les communautés de communes etc, ainsi que les hôpitaux, les HLM, les lycées, les universités, y compris des associations subventionnées et les sociétés d'économie mixte.

ANTOINE TOLE

En quelque sorte, est-ce qu'on peut dire que vous êtes un peu les gendarmes, c'est-à-dire que vous vérifiez les comptes de ce que vous venez de nous établir là, et si besoin est, en cas de problème, là vous pouvez prévenir la justice ?

REGIS HIDALGO

Ce n'est pas la part la plus importante. Effectivement nous vérifions les comptes, c'est-à-dire que nous examinons, pour ce qui est des comptes publics, le travail du comptable, c'est ce qu'on appelle jugement des comptes, et l'examen de la gestion qui consiste à examiner

la situation financière, la fiabilité des comptes, la gestion du personnel, la commande publique par exemple, de tous les organismes dont nous avons parlé. Et puis effectivement, comme tout citoyen, si nous constatons des manquements graves, mais je dois vous dire que c'est peu fréquent, vraiment peu fréquent, en région Pays-de-la-Loire, et bien nous transmettons à la justice, donc la Chambre peut considérer qu'il y a lieu... mais c'est vraiment une part infime de notre travail. Notre travail c'est surtout examiner la gestion et bien entendu juger les comptes, c'est bien pour ça que nous sommes des juges.

ANTOINE TOLE

Oui, ce qui fait que quelque part, en se sachant surveillées de près, les collectivités font plus attention. C'est important, parce que c'est de l'argent public, comme vous le dites, donc quelque part c'est un peu celui du contribuable, de tout le monde.

REGIS HIDALGO

Absolument, c'est l'argent... et c'est bien l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui définit de manière large notre mission en disant que tout agent public doit rendre compte de sa gestion. Donc, comme la gestion est quelque chose de complexe, nous à travers l'examen de la gestion que nous réalisons, et bien nous rendons compte, après, dans ce qu'on appelle des rapports d'observation, qui sont d'abord provisoires, ça veut dire qui sont confidentiels, c'est un élément de la contradiction, donc qui sont délibérés collégalement, le magistrat instructeur, lui, n'apparaît qu'au niveau de l'instruction, et une fois qu'il a fini son rapport, il le dépose à la Chambre, qui est vu par le procureur financier, et puis il est délibéré collégalement. C'est le mot qui est important, collégalement. C'est-à-dire c'est l'ensemble des magistrats réunis, pour un délibéré, qui est appelé à voter sur les propositions formulées par le rapporteur. Et c'est le produit qui sort de la Chambre, mais le produit de la Chambre, donc d'abord... provisoire, qui est adressé à l'ordonnateur, le maire d'une commune, le directeur de l'hôpital, etc, le proviseur d'un établissement scolaire, pour lui permettre d'apporter une réponse écrite ou il peut demander également à être auditionné par la Chambre. Et ensuite au vu de ces réponses le rapporteur à nouveau rédige un rapport, qui lui aussi est délibéré, et lui fait l'objet, par la suite, d'un rapport d'observation définitif. Et puis au terme de la procédure on a le rapport d'observation définitif numéro 2, la procédure s'est un peu alourdie au fil des ans, et ce rapport d'observation définitif, lui, est communicable, et c'est celui que vous trouvez en ligne sur le site de la Chambre, de la Cour des Comptes, et c'est celui dont la presse se fait écho régulièrement quand elle considère qu'il y a des éléments qui méritent, pour elle, d'être mis, d'informer la population.

ANTOINE TOLE

A ce que l'on a affaire de temps en temps évidemment. Régis HIDALGO, aujourd'hui vous appelez à la grève car il y a une réforme qui prévoit la suppression des 22 Chambres Régionales des Comptes, remplacées en quelque sorte par une dizaine de Chambres Interrégionales. Donc c'est quoi la crainte finalement ?

REGIS HIDALGO

Absolument. Vous savez, les Chambres Régionales des Comptes accompagnent la décentralisation. Gaston DEFFERRE, un des pères de la loi de décentralisation 82/83 disait que la décentralisation doit s'accompagner d'un contrôle de même niveau. Il y a eu... copernicienne,

avec la décentralisation, c'est-à-dire qu'on est passé de la tutelle préfectorale avec la libre administration des collectivités, affaire locale/ pouvoir local. Et donc on voulait, le législateur a voulu, que ce pouvoir accru des collectivités locales, s'accompagne d'un contrôle sur place. Auparavant c'était la Cour des Comptes. Dans son discours de juillet... Gaston DEFFERRE avait déclaré « la Cour des Comptes est loin, elle ne peut pas contrôler tous les comptes de toutes les collectivités. » voyez bien le nombre de collectivités que nous avons par exemple dans la région. Et donc la crainte c'est que les 22 Chambres, actuellement il y a 22 Chambres, en métropole, plus il y a des Chambres Outre-mer, Chambres Territoriales, ces 22 Chambres Régionales seraient remplacées par 6, peut-être 8, voire 10, le Premier président a dit sa préférence, Chambres interrégionales de la Cour des Comptes. Il y a une nuance importante. Actuellement nous sommes des Chambres autonomes, une par région, une au siège, en principe, de la région, Nantes, Rennes, Orléans etc... il y aurait des Chambres Interrégionales, dont nous ne savons pas où elles seraient, donc à distance des collectivités que nous sommes censés contrôler, et par ailleurs les missions ne seraient pas exactement les mêmes, et le mode de fonctionnement ne serait pas le même. Ce seraient des Chambres Interrégionales de la Cour. Avec un membre, donc actuellement la présidente c'est un membre de la Cour des Comptes, là pareil, et donc ce seraient des Chambres de la Cour comme il existe actuellement des Chambres à la Cour des Comptes, quoi que le président des Chambres Interrégionales aurait un pouvoir un peu diminué par rapport à ses collègues de la Cour des Comptes.

ANTOINE TOLE

Donc c'est la crainte que vous avez aujourd'hui, c'est un peu un retour en arrière, pour terminer, pour faire bref.

REGIS HIDALGO

Ecoutez, on peut dire qu'on retournerait, pas tout à fait en arrière, parce qu'en arrière il n'y avait rien, mais disons une forme de recentralisation quelque part. Même si nous ne sommes pas des organismes décentralisés. Nous sommes des juridictions autonomes dans chaque région.

ANTOINE TOLE

Très bien. Régis HIDALGO, secrétaire général et délégué régional du Syndicat des juridictions financières en direct avec nous ce matin sur France bleu Loire Océan, pour cette grève aujourd'hui, face à la réforme des Chambres Régionales des Comptes. Merci d'avoir été avec nous. Bonne journée.

REGIS HIDALGO

Merci. Bonne journée.



FRANCE CULTURE

JOURNAL—Le 17/11/2009—09:01:21

AURELIE KIEFFER

Initiative extrêmement rare, les magistrats des Chambres Régionales des Comptes sont appelés à faire grève aujourd'hui. Un projet

de loi prévoit une vaste réorganisation du contrôle des finances locales. D'après le syndicat des juridictions financières cette réforme va limiter l'autonomie et les pouvoirs d'enquêtes des magistrats.

BENOIT COLOMBA

Sur le papier ce projet de loi adopté en conseil des ministres le 28 octobre dernier est censé améliorer l'évaluation des politiques publiques. Mais sur le terrain les 22 Chambres Régionales des Comptes vont en fait disparaître, remplacées par une dizaine de Chambres interrégionales sous tutelle de la Cour des Comptes qui n'auront plus du tout les mêmes pouvoirs d'enquête, s'alarme le président du syndicat des juridictions financières Sylvain HUET.

SYLVAIN HUET

Les Chambres Régionales des Comptes aujourd'hui et depuis 25 ans lorsqu'elles ont été créées dans le cadre de la décentralisation bénéficiaient d'une autonomie de programmation de leur contrôle. Cet aspect est très important parce que cela voulait dire que la Chambre de Laurs, celle d'Aquitaine ou celle du Limousin était en mesure chaque année de déterminer quelles étaient les collectivités qui devaient être contrôlées. Demain avec ce projet de réforme cette autonomie de programmation de contrôle disparaît, elle sera centralisée à Paris. Aujourd'hui nous sommes en quelque sorte des gendarmes au plus près du terrain. Demain ces brigades de gendarmerie que nous constituons aujourd'hui en matière de finances publiques locales, elles vont disparaître. On pourrait voir finalement des comportements vraiment répréhensibles, ne pas être sanctionné parce que ça ne sera plus l'objectif du contrôle exercé par les juridictions financières.

BENOIT COLOMBA

Une perte d'autonomie et une baisse de 20% des effectifs alors que les dépenses des collectivités locales représentent plus de 210 milliards d'euros. Autre inquiétude, la responsabilité des ministres exclut du projet de loi et le délit de favoritisme pour les élus qui désormais doit être prouvé par un ordre écrit, ce qui est rarement le cas. Autant d'éléments qui rappellent à bien des égards la suppression programmée du juge d'instruction.



FRANCE CULTURE

JOURNAL—Le 17/11/2009—12:37:59

ANTOINE MERCIER

Il faut ajouter à ce mouvement de contestation celui qui concerne les Chambres Régionales des Comptes, la majorité de quelque 350 magistrats chargés du contrôle des finances locales observe aujourd'hui un mouvement de grève pour protester contre la réforme de cette institution. C'est un projet actuellement sur le bureau de l'Assemblée nationale, qui prévoit notamment le remplacement des 22 Chambres Régionales, qui existent actuellement, par une dizaine de Chambres Interrégionales et surtout qui vont être placées sous l'autorité de la Cour des Comptes. Le Syndicat des juridictions financières, qui est à l'origine du mouvement, s'insurge contre la volonté du gouvernement, je cite, de porter atteinte au rôle de contre-pouvoir de ces Chambres et à une volonté

de faire taire les magistrats, poursuit le syndicat, qui établit même un rapprochement avec le projet de suppression du juge d'instruction.

JEAN-MARC CHARDON

Il y a en effet un mouvement de grogne chez les magistrats des Cours régionales, comme on n'en n'avait pas vu depuis un quart de siècle. Le mouvement, conduit par le SJF, l'organisation syndicale qui regroupe la plupart de ces magistrats, pointe du doigt la réforme SEGUIN. D'après ces magistrats elle aurait pour conséquence de les mettre quasiment sous tutelle, celle de la Cour des Comptes, comme vous le disiez, de leur faire perdre une autonomie à laquelle ils sont très attachés. Aujourd'hui à quoi servent les conseillers des Chambres Régionales, à vérifier l'exactitude des comptes des collectivités, à épilucher des dépenses qui sont considérables, quelque 210 milliards d'euros. En clair, les Chambres Régionales contrôlent près des trois quarts des investissements publics. Demain, sous l'effet de la réforme, les Chambres Régionales seront reconfigurées sous forme d'instances interrégionales, du coup les conseillers craignent de perdre en proximité, d'être délocalisés, mais aussi de perdre en efficacité. Leur mission de contrôle passerait derrière une autre, celle de l'audit et de l'évaluation des grandes politiques publiques. Résultat, les magistrats se disent qu'ils vont perdre leur spécificité, recadrés dans un projet où la grande sœur, la Cour des Comptes, leur tiendrait la main, et à terme leurs missions s'en trouveraient remodelées et leurs responsabilités diluées. Mauvais donc pour la décentralisation, pensent-ils. Les magistrats se rebiffent donc, ce qui ne signifie pas qu'ils sont hostiles à toute réforme, et pour cause, avant même qu'elle soit annoncée, en 2007, leur syndicat déplorait que les Chambres Régionales ronronnaient et qu'il fallait un sursaut, le problème est de savoir lequel.



F3 LANGUEDOC ROUSSILLON

12/13–Le 17/11/2009–12 :06 :15

ANNE-SOPHIE MANDROU

C'est une grève rarissime, celle des magistrats de la COUR DES COMPTES. Le projet de loi pour réformer cette institution est examiné, aujourd'hui, à l'Assemblée. Notre invitée, c'est Hélène MOTUEL-FABRE. Bonjour. Vous êtes donc magistrat à la Chambre régionale de la COUR DES COMPTES et représentante syndicale. Alors, pourquoi vous craignez cette réforme ?

HELENE MOTUEL-FABRE, 1^{ER} CONSEILLER CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Alors, pour nous, c'est un geste symbolique, effectivement, d'être en grève aujourd'hui puisque il y a deux tiers des magistrats, à Montpellier, qui sont en grève, aujourd'hui, contre un projet de loi qui, au départ, a pour objet de créer un organisme, un grand organisme d'audit et d'évaluation des politiques publiques. Et, derrière cet objectif, il y a, en fait, la suppression des Chambres régionales des comptes. Or, les Chambres régionales des comptes, on a été créé au moment de la décentralisation pour contrôler le bon usage et l'usage des deniers publics, c'est-à-dire...

ANNE-SOPHIE MANDROU

Donc, ça veut dire moins de contrôles de proximité à l'avenir ?

HELENE MOTUEL-FABRE

Ca veut dire moins de contrôles de proximité puisque, le bon usage des deniers publics, c'est, finalement, l'utilisation de l'argent des,

des impôts et on va, nous, voir comment les, les élus le font. A partir du moment où il y aura une juridiction unique, la COUR DES COMPTES, avec cinq à huit implantations interrégionales qui dépendront de la Cour, on n'aura plus la possibilité de contrôler les élus de nos petites communes en Languedoc-Roussillon...

ANNE-SOPHIE MANDROU

Et des élus qui, qui gèrent des budgets de plus en plus importants en plus ?

HELENE MOTUEL-FABRE

Eh bien, en Languedoc-Roussillon, c'est quand même + 12 milliards d'euros.

ANNE-SOPHIE MANDROU

Est-ce que vous y voyez une manœuvre du pouvoir pour, pour affaiblir, pour diminuer votre action, justement, auprès des collectivités locales ?

HELENE

MOTUEL-FABRE

Ca, c'est aux citoyens d'y répondre.

ANNE-SOPHIE MANDROU

Mais, vous, votre vision là-dessus ?

HELENE MOTUEL-FABRE

Je suis magistrat, je ne peux pas, je suis tenue au devoir de réserve. Moi, je constate qu'on a un projet de loi qui, effectivement, touche nos missions traditionnelles, celles qui faisaient notre cœur de métier, celles pour lesquelles nous avons été créés.

ANNE-SOPHIE MANDROU

Merci, Hélène MOTUEL-FABRE, d'être venue en direct dans ce journal.



FRANCE INFO

JOURNAL – Le 17/11/2009 – 15 : 56 : 36

Sujet : Le regroupement des 22 Cours régionales

BERNARD THOMASSON

Bonjour René DOSIERE.

RENE DOSIERE

Bonjour.

BERNARD THOMASSON

Vous êtes député apparenté socialiste. Vous êtes très branché dans le contrôle puisqu'on sait que vous êtes très actif notamment sur le contrôle de l'Elysée. Pourquoi cette réforme actuellement ? C'est une opération politique ?

RENE DOSIERE

Oui bien entendu, mais elle s'inscrit dans un contexte qui est celui de l'attaque contre la décentralisation, et de recentralisation, enfin, un petit peu, des moyens de l'Etat. Vous savez, les Chambres régionales des Comptes, comme on l'a dit, créées en 1982, ont fait un excellent travail, leur bilan est tout à fait favorable. Non seulement à titre de gendarme pour les grandes affaires que l'on a connues et que l'on connaît encore, hein. Par exemple en Polynésie, FLOSS, c'est la Chambre territoriale des Comptes. Mais aussi, elles ont par leur proximité avec les collectivités, elles ont incité les collectivités à moderniser leur gestion. C'est dans doute la raison pour laquelle les collectivités sont bien gérées, contrairement d'ailleurs, à l'Etat. Et donc, en regroupant ces Chambres régionales, vous parlez de 10, il est même question de 5, possibles. Eh bien donc, on va changer un petit peu leur mission. Et l'objectif qui est annoncé d'ailleurs dans la réforme, c'est bien de diminuer d'ailleurs les effectifs, c'est la rationalisation des effectifs alors que, si vous voulez, s'agissant du contrôle de l'argent public, si on n'a pas assez de fonctionnaires, je pense que c'est une bonne chose que d'en créer, parce que ça entraîne à terme des économies et une meilleure gestion publique. Et là, non, on va à l'inverse. Mais ceci dit, le président actuel de LA COUR DES COMPTES, Philippe SEGUIN, reste parfaitement en phase avec les opinions qu'il a toujours émises, quand on a créé les Chambres régionales en 1982. J'ai relu les débats à l'Assemblée, eh bien il était contre cette institution et je crois que maintenant qu'il est président de LA COUR DES COMPTES, il veut tout contrôler. Alors qu'on pourrait aujourd'hui améliorer le système en faisant dialoguer d'ailleurs, dans les Chambres régionales, avec la COUR DES COMPTES, comme ça se produit pour des enquêtes thématiques, elles existent à l'heure actuelle, mais par un libre dialogue. Lui veut pouvoir commander, et ne plus avoir de résistance locale.

BERNARD THOMASSON

Merci René DOSIERE, député apparenté socialiste. Sylvain HUET, il faut dire que les Chambres régionales des comptes contrôlent, mais elles accompagnent aussi parfois, donc, elles permettent aux petites communes en particulier qui sont parfois dans la détresse face à une comptabilité compliquée, etc, d'être aux normes. Elles ont un rôle aussi, positif.

SYLVAIN HUET , MAGISTRAT CHAMBRE NORD PAS-DE-CALAIS, PRESIDENT SYNDICAT DES JURIDICATION FINANCIERES

Elles ont effectivement un rôle positif, puisque lors des contrôles que nous effectuons, et c'est vrai pour les petites collectivités territoriales qui n'ont pas souvent les compétences complexes requises par aujourd'hui, la gestion financière, eh bien c'est vrai que dans le cadre de nos contrôles, très souvent nous faisons les propositions, nous aidons un petit peu, de façon très officieuse, les responsables des collectivités à améliorer le bon fonctionnement, bien évidemment, quand la gestion est déficiente, mais dans les normes acceptables. Voilà. Donc c'est vrai que nous avons aussi un rôle pédagogique.

BERNARD THOMASSON

C'est quoi l'échéancier, la réforme, elle est discutée à l'Assemblée ?

SYLVAIN HUET

Alors, c'est très intéressant parce que, aujourd'hui même alors que nous sommes en grève, le Parlement, enfin l'Assemblée nationale va examiner cet après-midi, un conflit de compétence entre la Commission des lois et la Commission des Finances pour l'attribution de ce projet. Cet événement n'est pas arrivé dans l'histoire de l'Assemblée Nationale depuis 1979. Ce qui montre bien quand même, qu'il y a un problème important derrière et que les enjeux sont considérés à l'Assemblée nationale comme très importants. Pour le calendrier, aujourd'hui, impossible de savoir...

BERNARD THOMASSON

Oui, ça dépendra de ce qui sera décidé et la mise en place de cette réforme.

SYLVAIN HUET

Exactement.

BERNARD THOMASSON

Ou non, des perspectives. Merci en tout cas Sylvain HUET d'être venu en parler et défendre la cause des Chambres régionales des Comptes. Vous êtes magistrat à celle du Nord Pas-de-Calais, président du syndicat des juridictions financière.



FRANCE BLEU PAYS D AUVERGNE

JOURNAL DE 18H00 – Le 17/11/2009 – 18 : 03 :27

FLORENCE GODECHAUD

Les magistrats de la COUR DES COMPTES sont en grève aujourd'hui. Ils protestent contre le projet de regroupement des 22 Chambres régionales, en une dizaine de Chambres des Comptes, par grande région. Les Chambres des Comptes ce sont ces organismes chargés de contrôler les comptes publics des Institutions locales. Les magistrats, ceux qu'on appelle « les débusqueurs d'affaires » assurent que la nouvelle organisation ne permettra pas de vérifier de façon aussi poussée et efficace qu'aujourd'hui, les comptes. Chaque année, la Chambre régionale des Comptes procèdent à 1.200 contrôles, pour s'assurer qu'il n'y a pas de dérive avec l'argent public. En 2008 en Auvergne 181 jugements ont été prononcés et il y a plusieurs scénarios possibles, la Chambre d'Auvergne pourrait être rattachée soit à Toulouse, soit à Lyon.



LE JOURNALISTE

Les Chambres régionales de comptes en grève aujourd'hui en France.

DOMINIQUE BENTZ

Ces émanations locales de la COUR DES COMPTES sont chargées de contrôler la bonne utilisation des deniers publics. Demain, l'Assemblée nationale évoquera la réforme des juridictions financières. Les magistrats en grève – ils sont sept à Strasbourg – dénoncent le projet de suppression des 22 chambres régionales. Elles seraient réorganisées en une dizaine de pôles avec, à l'arrivée, c'est ce que craignent les magistrats grévistes, des contrôles de gestion beaucoup moins rigoureux. Bernard MATAGNE, premier contrôleur de la Chambre régionale des comptes et membre du Syndicat des juridictions financières.

BERNARD MATAGNE

Les contrôles sur place, les contacts avec les gestionnaires locaux, ça pourra se faire moins facilement. Et donc, les organismes qui se trouveront en périphérie seront forcément moins contrôlés que les autres...

OLIVIER VOGEL

Une espèce de reprise en main globale quand on pense aussi au projet de suppression du juge d'instruction ?

BERNARD MATAGNE

Je pense que ça va avec la suppression du juge d'instruction. Je ne pense pas qu'on puisse qualifier de « reprise globale », on pourrait plutôt parler « d'une recherche d'économies », d'un allègement du contrôle pour essayer de faire des économies.

OLIVIER VOGEL

Un allègement du contrôle qui peut profiter à des personnes malveillantes ?

BERNARD MATAGNE

Alors, bien entendu, à partir du moment où vous allégez le contrôle, eh bien vous augmentez les risques de corruption, de malversation, de détournement de fonds des deniers qui sont versés par les citoyens-contribuables.

DOMINIQUE BENTZ

Des propos recueillis par Olivier VOGEL (phon).



FLORENCE STURM

Le mouvement est suffisamment inhabituel pour être souligné, pour la première fois depuis 27 ans les magistrats des chambres régionales des comptes ont suivi massivement l'appel à la grève lancé par leur principal syndicat. Ils protestent contre le projet de réforme qui prévoit la suppression des 22 chambres régionales des comptes métropolitaines, ces chambres qui contrôlent à la fois les mairies, les conseils généraux et régionaux. Jean-Marc CHARDON.

JEAN-MARC CHARDON

Les chambres régionales ont une mission précise, contrôler les comptes publics des collectivités locales. Un rôle méconnu et pourtant capital puisque passent devant les yeux des conseillers des milliards d'euros, 210, c'est-à-dire l'essentiel des dépenses publiques. Or, ces chambres, nées de la décentralisation, ont plus ou moins bien vieilli, le gouvernement considère qu'elles ont pris trop d'autonomie, d'où la volonté de les associer plus étroitement avec la COUR DES COMPTES à Paris. Le gouvernement qui souhaite également élargir leurs missions à l'évaluation des politiques publiques. De cela la plupart des conseillers ne veulent pas car ils craignent de perdre leur indépendance et de voir leurs missions se diluer. Sylvain HUET, le président du Syndicat des juridictions financières, y voit surtout une tentative de recentralisation.

SYLVAIN HUET, PRESIDENT DU SYNDICAT DES JURIDICTIONS FINANCIERES

Nous l'analysons comme un phénomène de recentralisation qui va se développer sur deux axes, le premier c'est que le réseau territorial des 22 chambres régionales des comptes métropolitaines va être supprimé et remplacé par un réseau au mieux d'une dizaine de chambres des comptes interrégionales. Et le deuxième aspect c'est que les chambres régionale des comptes qui chacune dans leur région étaient autonomes pour établir leur programme de contrôle et ce très logiquement dans la conception même de la décentralisation l'autonomie de ces chambres régionales des comptes va disparaître et va être remplacée par une programmation beaucoup plus centralisée des travaux de contrôle toujours pour répondre à cette logique de préférence du contrôle national au détriment du contrôle local.

JEAN-MARC CHARDON

Les magistrats des chambres régionales des comptes n'imaginent pas que le gouvernement revoit sa copie. En revanche, ils espèrent au moins influencer les parlementaires afin d'amender un projet qui les inquiète.



F3 AQUITAINE

19/20 EDITION BORDEAUX METROPOLE – Le 17/11/2009 – 18: 44:52

AMERICA LOPEZ

Bonsoir à tous. Dans cette nouvelle édition de BORDEAUX METROPOLE, nous parlerons de la pétition internationale en vue du sommet sur le climat qui se tiendra à Copenhague début décembre. Nous parlerons également des tours-opérateurs chinois en visite chez nous. C'est tout de suite après l'actualité de ce mardi 17 novembre.

E. GALAND

Pour la deuxième fois en 27 ans, les magistrats des chambres régionales des comptes sont en grève. Un mouvement suivi par 70% des effectifs. Habituellement ces fonctionnaires contrôlent les finances des collectivités locales.

FRANÇOIS NASS, MEMBRE DU SYNDICAT DES JURIDICTIONS FINANCIERES

Concrètement, quand nous contrôlons une gestion locale d'une commune ou d'un établissement public, nous nous posons trois questions, est-ce que les actes de gestion sont réguliers, est-ce que la gestion est menée de manière économe et est-ce que les objectifs que la collectivité s'est fixés ont été atteints.

E. GALAND

Ces magistrats s'opposent à la réforme de leur institution. Elle prévoit la suppression des 22 chambres régionales des comptes pour des regroupements interrégionaux de six à dix selon les scénarios. Cette réduction contraste avec le poids de ces administrations qui contrôlent 210 milliards d'euros de dépenses annuelles jusque là de façon autonome.

FRANÇOIS NASS

Actuellement, les chambres régionales des comptes décident d'elles-mêmes qui elles contrôlent, avec la réforme cette programmation annuelle serait centralisée et décidée par la COUR DES COMPTES au niveau national.

E. GALAND

Ce projet de réforme entend également leur confier de nouvelles missions comme l'évaluation des politiques publiques.

GERARD MATAMALA, DELEGUE AQUITAIN DU SYNDICAT DES JURIDICTIONS FINANCIERES

Aujourd'hui, nous contrôlons les grandes, les petites et les moyennes communes, demain, comme nous aurons de nouvelles missions, principalement nous participerons à l'évaluation des politiques publiques, il est fort à parier que nous contrôlerons beaucoup moins les communes de taille moyenne, voire les communes de moins de 5.000 habitants où là nous n'irons quasiment plus.

E. GALAND

Et leur crainte de voir leur contrôle des finances locales passer au second plan se trouve renforcé par l'annonce de suppressions de postes, leurs effectifs doivent être réduits de 20%.



F3 PROVENCE-ALPES

19/20 EDITION MARSEILLE – Le 17/11/2009 – 18:49:16

FRANÇOIS WIEME

Les magistrats financiers sont rarement en grève, l'arrêt de travail de 14 d'entre eux aujourd'hui sur 18 en poste à Marseille témoigne de leurs inquiétudes face au projet de réforme gouvernemental. La fusion avec la COUR DES COMPTES est qualifiée d'OPA hostile, la perte d'autonomie dans la programmation de leurs travaux et selon les grévistes une mise sous tutelle. Enfin, la réduction d'implantations et de moyens serait par ailleurs un risque sur leurs missions et donc sur la démocratie locale.

MARC CHABERT, PRESIDENT D'HONNEUR DU SYNDICAT DES JURIDICTIONS FINANCIERES

Moins d'implantations, moins de magistrats, des missions nouvelles puisque la réforme envisage de multiplier les missions des juridictions financières, une centralisation de la programmation, tout ça nous éloignerait considérablement du contrôle de proximité pour lequel nous pensons que nous avons donné des preuves de notre utilité aux citoyens.

FRANÇOIS WIEME

Les magistrats financiers ne sont pas hostiles à une réforme selon eux mais celle-ci ne doit pas se faire avec moins de moyens.

MARC CHABERT

On a vu que cette réforme est devenue une réforme parmi toutes les autres avec l'affirmation d'une recherche d'économies, moins d'implantations, moins de magistrats, c'est probablement parce qu'on envisage que ça coûte moins cher. Il nous paraît difficile de faire davantage de missions qu'autrefois avec moins de moyens alors qu'à l'évidence le besoin du contrôle persiste.

FRANÇOIS WIEME

Le texte de loi réformant les juridictions financières devrait être devant le Parlement début 2010. Les quelque 320 magistrats financiers sauront alors s'ils ont été entendus.



F3 LIMOUSIN

19/20 EDITION LIMOUSIN – Le 17/11/2009 – 19 : 10 : 47

FABRICE BIDAULT

Grève inhabituelle à la Chambre régionale des Comptes. Les quatre magistrats suivent tous ce mouvement, cette juridiction contrôle les dépenses publiques. Autrement dit, les dépenses effectuées avec nos impôts. Chaque région a sa Chambre qui est indépendante. Mais cela pourrait changer avec une réforme voulue par le gouvernement, qui limiterait à deux le nombre de magistrats.

EMMANUEL DENANOT

Il y a un an, la Chambre régionale des Comptes épinglait la gestion du centre hospitalier de Saint-Vaury. Garant du bon fonctionnement des

dépenses publiques, les magistrats de l'Institution sont aujourd'hui en grève, par peur de voir ce genre de contrôle disparaître.

PHILIPPE BELOCQ, PREMIER CONSEILLER A LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Ce qui intéresse le contribuable et l'électeur local, c'est de savoir : est-ce que ça taxe d'habitation, est-ce que ça taxe foncière, est-ce que les impôts qu'il paie, sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le prix de l'eau, sa redevance d'eau, est-ce que tout ça, ça correspond bien à une bonne utilisation des fonds. Et est-ce que son impôt est bien utilisé. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire à moindre coût.

EMMANUEL DENANOT

Dans le cadre de la réforme des institutions financières, les jours de la Chambre régionale des Comptes du Limousin pourraient bien être comptés. Aujourd'hui on parle de Chambre inter-régionale et compte tenu du futur effectif de la Chambre limousine, il est fort à parier qu'elle disparaisse.

PHILIPPE BELOCQ

Une juridiction pour pouvoir délibérer, doit être à même parité, donc il faut être strictement au minimum trois, le mieux serait même de pouvoir délibérer à cinq mais il faut être au minimum trois. Et bien entendu, systématiquement le rapporteur est exclu du délibéré, tout simplement pour faire la distinction entre la tâche d'instruction, le métier d'instruction et le métier de délibéré. Donc en clair, à partir du moment où on descend en dessous de quatre, on ne peut plus délibérer sur place, il n'y a plus de juridiction sur place.

EMMANUEL DENANOT

La réforme, si elle est adoptée, réduira donc le travail de proximité de l'Institution. Exemple : jusqu'à présent les magistrats contrôlent la gestion des communes de plus de 3.500 habitants, demain le chiffre passera à plus de 30.000 habitants et en Limousin seules Brive et Limoges entrent dans cette catégorie.



Réforme de la Cour des comptes: les magistrats craignent plus de corruption

Strasbourg, 17 nov. 2009 (AFP) -

Les magistrats des Chambres régionales des comptes (CRC), en grève mardi pour protester contre le projet de réforme de leur institution, ont affirmé qu'ils redoutaient notamment une augmentation de la corruption si la réforme était adoptée.

Le projet, déposé fin octobre sur le bureau de l'Assemblée nationale, entend confier trois nouvelles missions aux magistrats financiers, en plus de celles qu'ils assurent déjà, tout en réduisant leurs effectifs de 20%.

"Ce qui est à craindre c'est que l'on ait moins de temps pour faire du contrôle de gestion dans les collectivités locales, or tout allègement de contrôle entraîne une augmentation de la corruption", a ainsi déclaré Jean-Pierre Wacker, premier conseiller de la CRC d'Alsace et délégué du Syndicat des juridictions financières (SJF).

Créées en 1982 comme contre-poids à la décentralisation, les CRC sont des juridictions financières indépendantes notamment chargées de vérifier la bonne gestion des collectivités locales. Il en existe une par région, soit 26 au total en France, qui emploient environ 320 magistrats financiers.

La Cour des comptes rassemble quant à elle 400 magistrats à Paris. Selon les membres du syndicat SJF, la réforme envisagée aurait pour effet de regrouper les CRC dans une dizaine de chambres interrégionales placées sous l'autorité centrale de la Cour des comptes basée à Paris.

Les CRC perdrait ainsi leur autonomie et le nombre de magistrats baisserait de plus de 720 au total aujourd'hui à seulement 480 d'ici 10 ans.

"Il n'y a aucun consensus autour de ce projet, le passage en force est manifeste", estime encore Jean-Pierre Wacker, qui regrette avec ses collègues "une vision et une méthode parisiennes".

"Le président de la République avait promis fin 2007 devant la Cour des comptes: +Ayez de l'audace et vous aurez les moyens que cette audace appelle, je m'y engage+. Mais ce que nous propose Philippe Seguin (le président de la Cour des comptes), ce n'est qu'une réforme au rabais qui ne répond pas à la commande du président", a-t-il encore dit.

Sept des neuf magistrats de la CRC de Strasbourg étaient en grève mardi.

bdx/pad/len

Afp le 17 nov. 09 à 18 23.

Ref : TX-PAR-LWH10.

Les chambres des comptes en grève

Les magistrats s'opposent à un projet de réforme « recentralisateur », mettant à mal l'autonomie actuelle.

Entretien

Régis Hidalgo.

Délégué du Syndicat des juridictions financières (SFJ), qui annonce 70 % de grévistes en Pays de la Loire.

Vous êtes en grève ce mardi. Il n'y a guère qu'un précédent en 1999.

Pourquoi ce mouvement ?

Les chambres régionales des comptes sont nées en parallèle des lois de décentralisation, en 1982-1983. Nous contrôlons les collectivités, les hôpitaux, les HLM, les associations... Un projet de loi prévoit d'augmenter les missions. Il s'agirait de créer un grand organisme d'audit et d'évaluation des politiques publiques, mais sans moyens supplémentaires. Nous sommes déjà confrontés à un déficit d'effectif. L'Ena ne fournit pas assez de magistrats et il n'y a pas eu de recrutement extérieur depuis des années.

Mais cette réforme, vous la vouliez. C'est ce que dit Philippe Seguin, président de la Cour des comptes ?

Pas dans cette forme. Il est prévu de supprimer les 22 chambres régionales de la métropole pour créer 6-8 ou 10 chambres interrégionales. Elles n'auraient plus d'autonomie et seraient rattachées directement à la Cour des comptes. Les contrôles, forcément moins nombreux, seraient décidés depuis Paris.

Vous craignez des interférences politiques ?

On ne peut pas le dire comme cela. Mais, après plus de vingt-cinq ans d'existence, le système actuel, de décision collégiale, a fait ses preuves. Les élus locaux sont eux-mêmes attachés à ce regard extérieur du magistrat sur l'exercice des commandes publiques, la fiabilité des comptes ou l'opportunité des dépenses.

Que proposez-vous alors ?

De simplifier, d'harmoniser les procédures lors des enquêtes et contrôles communs pour aller plus vite. C'est trop lourd pour l'instant.

Recueilli par
Thierry BALLU.

La réforme des chambres des comptes contestée

Ce mardi, bon nombre des 300 magistrats des Chambres régionales des comptes seront en grève à l'appel du syndicat des Juridictions financières (SJF). En cause, une réorganisation profonde de ces institutions créées en parallèle des lois de décentralisation. Le projet, tel qu'il se présente aujourd'hui, créerait 6, 8 ou 10 chambres

interrégionales, directement rattachées à la Cour des comptes. Cette « recentralisation » s'accompagnerait de nouvelles missions d'audit et d'évaluation des politiques publiques, mais sans moyens supplémentaires, déplore le syndicat. Il redoute un affaiblissement des contrôles des collectivités et annexes.

VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...**EN FRANCE**

♦ La majorité des quelque 350 magistrats des Chambres régionales des comptes observeront aujourd'hui un mouvement de grève pour protester contre le projet de réforme de leur institution, a-t-on appris hier de source syndicale. "Au niveau national, on attend entre 50 à 80 % de magistrats grévistes, avec par exemple 75 % à Marseille ou 70 % à Nantes", a précisé M. Daniel GRUNTZ, représentant du Syndicat des juridictions financières (SJF), à l'origine d'un mouvement. Le syndicat réclame l'abandon d'un projet de réforme, actuellement sur le bureau de l'Assemblée nationale, qui prévoit notamment de remplacer les 22 Chambres régionales des comptes (CRC) par une dizaine de chambres interrégionales placées sous l'autorité de la Cour des comptes. "Nous sommes un contre-pouvoir. (...) Il y a une volonté de faire taire les magistrats", affirme M. GRUNTZ, établissant un rapprochement avec le projet de suppression du juge d'instruction.

Date: 17/11/2009

OJD: (8400)

Page: 3

Edition:(FR)

Suppl.:

Rubrique: Nouvelles diverses e...


Correspondance économique

-
- ◆ La majorité des quelque 350 magistrats des Chambres régionales des comptes vont observer aujourd'hui un mouvement de grève pour protester contre le projet de réforme de leur institution et préserver un "contre-pouvoir", a-t-on appris hier de source syndicale.

Grève aujourd'hui dans les chambres régionales des comptes

Les magistrats des chambres régionales des comptes sont en grève aujourd'hui contre la réforme de leur institution lancée par le premier président, Philippe Séguin. « La suppression envisagée des 22 chambres régionales des comptes métropolitaines, qui seraient remplacées par quelques chambres interrégionales absorbées par la Cour des comptes, vise à affaiblir l'effectivité et l'efficacité du travail des chambres régionales des comptes », estime l'Union syndicale des magistrats.



D67068365D00150A503D1B199404A50537B27F1A40A49C0E288D093

Les chambres des comptes en grève

Les magistrats s'opposent à un projet de réforme « recentralisateur », mettant à mal l'autonomie actuelle.

Entretien

Régis Hidalgo.

Délégué du Syndicat des juridictions financières (SFJ), qui annonce 70 % de grévistes en Pays de la Loire.

Vous êtes en grève ce mardi. Il n'y a guère qu'un précédent en 1999. Pourquoi ce mouvement ?

Les chambres régionales des comptes sont nées en parallèle des lois de décentralisation, en 1982-1983. Nous contrôlons les collectivités, les hôpitaux, les HLM, les associations... Un projet de loi prévoit d'augmenter les missions. Il s'agirait de créer un grand organisme d'audit et d'évaluation des politiques publiques, mais sans moyens supplémentaires. Nous sommes déjà

confrontés à un déficit d'effectif. L'Ena ne fournit pas assez de magistrats et il n'y a pas eu de recrutement extérieur depuis des années.

Mais cette réforme, vous la vouliez. C'est ce que dit Philippe Seguin, président de la Cour des comptes ?

Pas dans cette forme. Il est prévu de supprimer les 22 chambres régionales de la métropole pour créer 6-8 ou 10 chambres interrégionales. Elles n'auraient plus d'autonomie et seraient rattachées directement à la Cour des comptes. Les contrôles, forcément moins nombreux, seraient décidés depuis Paris.

Vous craignez des interférences politiques ?

On ne peut pas le dire comme cela. Mais,

après plus de vingt-cinq ans d'existence, le système actuel, de décision collégiale, a fait ses preuves. Les élus locaux sont eux-mêmes attachés à ce regard extérieur du magistrat sur l'exercice des commandes publiques, la fiabilité des comptes ou l'opportunité des dépenses.

Que proposez-vous alors ?

De simplifier, d'harmoniser les procédures lors des enquêtes et contrôles communs pour aller plus vite. C'est trop lourd pour l'instant.

Recueilli par

Les chambres régionales des comptes en grève

À l'appel du syndicat des juridictions financières, une grève est organisée, aujourd'hui, dans toutes les chambres régionales et territoriales des comptes.

« C'est un mouvement rare, 100 % des magistrats régionaux seront en grève », affirme Philippe Bellocq, délégué régional du syndicat et premier conseiller à la Chambre régionale des comptes du Limousin.

Cette réforme envisage la suppression des 22 chambres régionales remplacées par 6 à 10 chambres interrégionales. « Notre but n'est pas de faire annuler cette réforme mais de l'amender suffisamment pour qu'elle ne devienne pas contre-productive, précise Philippe Bellocq. Il y a des points dangereux, des

enjeux de démocratie qu'on ne peut pas laisser passer ».

Autre fait rare, ce sont les députés qui trancheront le conflit de compétence dont fait l'objet la réforme, devenue projet de loi depuis le 28 octobre. Une première depuis décembre 1979. « Aujourd'hui, on saura qui examinera le projet entre la commission des lois ou la commission de finances », indique Philippe Bellocq.

Les magistrats souhaitent le maintien de l'autonomie de programmation, de la proximité et des antennes pérennes.

Grève des magistrats des chambres régionales des comptes

PARIS (Reuters) - Les 320 magistrats des 22 chambres régionales des comptes françaises sont appelés ce mardi à la grève par leur principal syndicat contre un projet de réforme, pour la première fois en 27 ans. Le mouvement est fortement suivi, a dit à Paris le président du Syndicat des juridictions financières (SJF), Sylvain Huet, lors d'une conférence de presse. Le projet contesté, lancé par Nicolas Sarkozy en 2007, prévoit la suppression des 22 chambres régionales des comptes métropolitaines, créées en 1982 et qui contrôlent mairies, conseils généraux et régionaux notamment. Elles seraient remplacées par des chambres interrégionales, sous la direction de la Cour des comptes nationale.

Serait organisé un système de responsabilité financière personnelle des décideurs en cas de mauvais usage de l'argent public, mais les ministres en seraient dispensés, tandis que les élus locaux ne pourraient être mis en cause que suivant un mécanisme compliqué, supposant notamment que soit retrouvé un ordre écrit de leur part. Le gouvernement présente le texte comme une modernisation et une rationalisation du système français de contrôle des comptes publics, mais le SJF considère qu'il aboutira à une baisse de 20% des effectifs de magistrats et à un moindre pouvoir de contrôle des deniers publics locaux, a dit Sylvain Huet. "On prend le risque d'encourager des pratiques dommageables pour la démocratie locale", a-t-il dit aux journalistes. Les chambres régionales, autonomes, contrôlent 210 milliards d'euros de dépenses annuelles selon le SJF et transmettent des dizaines de dossiers chaque année aux procureurs. Les magistrats financiers ont reçu le soutien de l'Union syndicale des magistrats, majoritaire dans le système judiciaire pénal et civil.

Ce syndicat dit voir un rapport entre ce projet et celui, en préparation, qui vise à supprimer le juge d'instruction comme la possibilité de plaintes avec constitution de partie civile en matière de délits. L'association Anticor a apporté aussi son soutien aux syndicats de magistrats. "On veut faire de la France un paradis judiciaire pour la corruption", a dit une porte-parole. Aucune date n'est fixée pour l'examen du texte par l'Assemblée nationale. Les députés devaient examiner ce mardi un problème technique de compétence, que se disputent la commission des Lois et celles de Finances, dirigée par l'opposition. Thierry Lévêque, édité par Yves Clarisse © 2009 Reuters - Tous droits de reproduction réservés par Reuters.

<http://www.capital.fr/a-la-une/actualites/greve-des-magistrats-des-chambres-regionales-des-comptes-451443>

Chambres régionales des comptes: grève

L'entrée de la Chambre régionale des comptes le 19 avril 2007 dans le centre-ville de Toulon AFP PHOTO ERIC CABANIS
Les 320 magistrats des 22 chambres régionales des comptes sont appelés à la grève par leur principal syndicat Une première en 27 ans d'existence. Le mouvement est fortement suivi, a affirmé le Syndicat des juridictions financières. Motif: un projet de réforme lancé en 2007 par le président Nicolas Sarkozy prévoyant la suppression des chambres régionales des comptes métropolitaines, qui contrôlent mairies, conseils généraux et conseils régionaux notamment. Selon le SJF, ces instances, autonomes, contrôlent 210 milliards d'euros de dépenses annuelles et transmettent des dizaines de dossiers chaque année aux procureurs. Elles seraient remplacées par des chambres interrégionales, sous la direction de la Cour des comptes nationale. Serait organisé un système de responsabilité financière personnelle des décideurs en cas de mauvais usage de l'argent public. Pour autant, les ministres en seraient dispensés. De leur côté, les élus locaux ne pourraient être mis en cause que suivant un mécanisme compliqué, supposant notamment que soit retrouvé un ordre écrit de leur part. Le gouvernement présente le texte comme une modernisation et une rationalisation du système français de contrôle des comptes publics. Mais le Syndicat des juridictions financières considère qu'il aboutira à une baisse de 20 % des effectifs de magistrats et à un moindre pouvoir de contrôle des deniers publics locaux. "On prend le risque d'encourager des pratiques dommageables pour la démocratie locale", estime le syndicat.

Les magistrats financiers ont reçu le soutien de l'Union syndicale des magistrats (USM), majoritaire dans le système judiciaire pénal et civil. Ce syndicat dit voir un rapport entre ce projet et celui, en préparation, qui vise à supprimer le juge d'instruction, comme la possibilité de plaintes avec constitution de partie civile en matière de délits. L'association Anticor a également apporté son soutien aux syndicats de magistrats. "On veut faire de la France un paradis judiciaire pour la corruption", selon cette association. Aucune date n'est fixée pour l'examen du texte par l'Assemblée nationale.

Les députés devaient examiner ce mardi un problème technique de compétence, que se disputent la commission des Lois et celles de Finances, dirigée par l'opposition. Nombre de commentaires Diminuer la taille des Textes Augmenter la taille des Textes Imprimer Envoyer à un ami Partager cliquez ici Le service d'information en continu de ce site est produit par la rédaction de France Télévisions Services Interactifs en collaboration avec les rédactions antenne du Groupe France Télévisions. Il s'appuie en partie sur les flux des agences AFP, Reuters, APTN et CNN. Publicité Nuage de Tags envoye special Jérusalem 20h video meteo Berlusconi Obama recession JRI Grippe A jt France Télévisions journal mots croises infrarouge croissance reportage emploi forum Service public Clearstream Lait Retour en haut Publicité Liens publicitaires Partenaires commerciaux La Boutique France Télévisions Documentaires, Fictions, Jeux, Cinéma, Livres, Musique.... La boutique France Télévisions vous propose la plus grande offre des produits des chaînes du groupe France Télévisions.

Profitez en ! Le TOP des Logos Sonneries sur votre mobile ! .

<http://info.france2.fr/france/Chambres-regionales-des-comptes:-greve-58944162.html>



Chambres régionales des comptes: grève

L'entrée de la Chambre régionale des comptes le 19 avril 2007 dans le centre-ville de Toulon AFP PHOTO ERIC CABANIS

Les 320 magistrats des 22 chambres régionales des comptes sont appelés à la grève par leur principal syndicat Une première en 27 ans d'existence. Le mouvement est fortement suivi, a affirmé le Syndicat des juridictions financières. Motif: un projet de réforme lancé en 2007 par le président Nicolas Sarkozy prévoyant la suppression des chambres régionales des comptes métropolitaines, qui contrôlent mairies, conseils généraux et conseils régionaux notamment. Selon le SJF, ces instances, autonomes, contrôlent 210 milliards d'euros de dépenses annuelles et transmettent des dizaines de dossiers chaque année aux procureurs. Elles seraient remplacées par des chambres interrégionales, sous la direction de la Cour des comptes nationale.

Serait organisé un système de responsabilité financière personnelle des décideurs en cas de mauvais usage de l'argent public. Pour autant, les ministres en seraient dispensés. De leur côté, les élus locaux ne pourraient être mis en cause que suivant un mécanisme compliqué, supposant notamment que soit retrouvé un ordre écrit de leur part. Le gouvernement présente le texte comme une modernisation et une rationalisation du système français de contrôle des comptes publics.

Mais le Syndicat des juridictions financières considère qu'il aboutira à une baisse de 20 % des effectifs de magistrats et à un moindre pouvoir de contrôle des deniers publics locaux. "On prend le risque d'encourager des pratiques dommageables pour la démocratie locale", estime le syndicat. Les magistrats financiers ont reçu le soutien de l'Union syndicale des magistrats (USM), majoritaire dans le système judiciaire pénal et civil. Ce syndicat dit voir un rapport entre ce projet et celui, en préparation, qui vise à supprimer le juge d'instruction, comme la possibilité de plaintes avec constitution de partie civile en matière de délits. L'association Anticor a également apporté son soutien aux syndicats de magistrats. "On veut faire de la France un paradis judiciaire pour la corruption", selon cette association.

Aucune date n'est fixée pour l'examen du texte par l'Assemblée nationale. Les députés devaient examiner ce mardi un problème technique de compétence, que se disputent la commission des Lois et celles de Finances, dirigée par l'opposition. Nombre de commentaires Diminuer la taille des Textes Augmenter la taille des Textes Imprimer Envoyer à un ami Partager cliquez ici Documentaires, Fictions, Jeux, Cinéma, Livres, Musique.... La boutique France Télévisions vous propose la plus grande offre des produits des chaînes du groupe France Télévisions. Profitez en ! Le TOP des Logos Sonneries sur votre mobile ! .

<http://info.france3.fr/france/Chambres-régionales-des-comptes:-grève-58944162.html>



Grève des magistrats des chambres régionales des comptes

Les 320 magistrats des 22 chambres régionales des comptes françaises sont appelés ce mardi à la grève par leur principal syndicat contre un projet de réforme, pour la première fois en 27 ans. Lire la suite l'article Le mouvement est fortement suivi, a dit à Paris le président du Syndicat des juridictions financières (SJF), Sylvain Huet, lors d'une conférence de presse. Le projet contesté, lancé par Nicolas Sarkozy en 2007, prévoit la suppression des 22 chambres régionales des comptes métropolitaines, créées en 1982 et qui contrôlent mairies, conseils généraux et régionaux notamment. Elles seraient remplacées par des chambres interrégionales, sous la direction de la Cour des comptes nationale.

Serait organisé un système de responsabilité financière personnelle des décideurs en cas de mauvais usage de l'argent public, mais les ministres en seraient dispensés, tandis que les élus locaux ne pourraient être mis en cause que suivant un mécanisme compliqué, supposant notamment que soit retrouvé un ordre écrit de leur part. Le gouvernement présente le texte comme une modernisation et une rationalisation du système français de contrôle des comptes publics, mais le SJF considère qu'il aboutira à une baisse de 20% des effectifs de magistrats et à un moindre pouvoir de contrôle des deniers publics locaux, a dit Sylvain Huet. "On prend le risque d'encourager des pratiques dommageables pour la démocratie locale", a-t-il dit aux journalistes. Les chambres régionales, autonomes, contrôlent 210 milliards d'euros de dépenses annuelles selon le SJF et transmettent des dizaines de dossiers chaque année aux procureurs.

Les magistrats financiers ont reçu le soutien de l'Union syndicale des magistrats, majoritaire dans le système judiciaire pénal et civil. Ce syndicat dit voir un rapport entre ce projet et celui, en préparation, qui vise à supprimer le juge d'instruction comme la possibilité de plaintes avec constitution de partie civile en matière de délits. L'association Anticor a apporté aussi son soutien aux syndicats de magistrats. "On veut faire de la France un paradis judiciaire pour la corruption", a dit une porte-parole. Aucune date n'est fixée pour l'examen du texte par l'Assemblée nationale. Les députés devaient examiner ce mardi un problème technique de compétence, que se disputent la commission des Lois et celles de Finances, dirigée par l'opposition.

<http://fr.news.yahoo.com/4/20091117/tts-france-justice-greve-ca02f96.html>

Les magistrats enquêteurs entravés

Mardi 17 novembre, les magistrats des Chambres régionales des comptes (CRC) se mettent en grève: ils s'insurgent contre une réforme du gouvernement qui anéantirait le contrôle de la légalité des finances publiques. Rue 89 , qui a enquêté avec France Inter «sur les menaces planant sur les Chambres régionales des comptes», explique l'importance des chambres régionales des comptes . C'est gr'ce à leurs contrôles que nombre d'affaires sont menées devant les tribunaux; ce fut le cas des détournements d'argent public par le maire PS d'Hénin-Beaumont, de la gestion des investissements par le maire UMP d'Asnières-sur-Seine, de la triche avérée du maire UMP de Corbeil-Essonnes, ou des pots-de-vin versés par l'Office des postes et télécommunications de Polynésie. Avec la réforme contre laquelle les magistrats s'élèvent, ces contrôles ne pourraient plus avoir la même fonction et entraîner comme auparavant des enquêtes: le contrôle des dépenses se transformerait en missions d'évaluation et d'audit, «exactement comme dans les cabinets anglo-saxons». «Du rôle de gendarmes, nous allons passer à un rôle d'examineur qui compare des performances», précise Sylvain Huet, magistrat du Nord-Pas-de-Calais interviewé par Eco 89 . Vous souhaitez proposer un lien complémentaire sur ce sujet ou sur tout autre sujet d'actualité? Envoyez-le à infos @ slate.fr .

<http://www.slate.fr/story/13125/ greve-des-chambres-regionales-des-comptes>